

De nouvelles orientations pour la politique culturelle destinée à la jeunesse

A l'occasion d'une rencontre organisée ce jour et consacrée à la jeunesse, Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, a réaffirmé son ambition en matière de politiques culturelles en faveur des jeunes.

L'éducation artistique et culturelle bénéficie cette année d'une hausse de 12 % des moyens, que lui consacre le ministère. Grâce au dégel anticipé qui vient d'être annoncé par le Premier ministre : 15 millions d'euros viendront soutenir des mesures en direction de la jeunesse. L'éducation artistique et culturelle est désormais inscrite au fondement des missions des structures labellisées et conventionnées par le ministère grâce à la loi adoptée en juillet 2016.

Dans ce cadre, la ministre a annoncé plusieurs actions emblématiques sont poursuivies ou initiées :

- **Renforcement de « Création en cours »** : avec une augmentation de 50% du nombre de résidences longues de jeunes artistes à l'école partout en France, l'appel à candidatures de cette 2^e édition pour l'année scolaire 2017-2018 sera lancé le 15 avril prochain. Retrouvez le communiqué de presse [ici](#).
- **Déploiement des Micro-Folies** : après Sevrans, Denain (Nord) accueillera la deuxième Micro-Folie à partir de juin prochain. C'est la première étape du déploiement signé par le ministère avec La Villette pour l'installation de 10 Micro-Folies en France d'ici la fin de l'année, avec un soutien à hauteur de 150 K€. Retrouvez le communiqué de presse [ici](#).
- **Soutien accru à la création destinée au jeune public avec la création d'un label de scène conventionnée art enfance jeunesse** : 12 premières scènes bénéficieront ainsi chacune d'au moins 50K€ de l'Etat dès 2017. Par ailleurs des festivals et des équipes artistiques qui travaillent en direction du jeune public bénéficieront d'une aide renforcée.
- **Signature d'un protocole d'accord avec le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes pour l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants** : à travers le soutien à la création pour les tout-petits et à la formation des professionnels de la petite enfance et de la culture. Retrouvez le communiqué de presse [ici](#).
- **« C'est mon patrimoine ! »** : refonte du dispositif consacré à la découverte du patrimoine pour les enfants et les adolescents avec une nouvelle ambition qui, grâce aux 150 projets soutenus, concernera 40 000 jeunes dont un tiers d'adolescents.
- **Développement du programme de journalistes en résidence** : pour permettre aux plus jeunes d'affûter leur sens critique au contact des professionnels de l'information.

Contact

Ministère de la Culture et de la Communication
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse
01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr